



Délai legal de decision de l'administration fiscale

Par **alves jose**, le **12/10/2010** à **12:17**

Bonjour,
j'aimerais savoir quel textet de loi fiscale determine les délai de reponse ou de notification de l'administration fiscale face a un dossier de recouvrement fiscale avec saisie des biens.

L'administration a t-il le droit de faire le mort sur un dossier, ne pas repondre aux courriers du contribuable.

J'ai payé 30% de la dette en recouvrement et j'ai demandé un délai de paiement pour le reste en 12 prestation mensuel.

Six mois après aucune reponse de l'administration fiscale. Mes biens sont toujours saisi et l'administration fait le mort.

Voilà pourquoi j'aimerais connaitre la loi fiscale qui impose une reponse ou une decision dans un délai déterminé.

merci d'avance